

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 31
- Votants : 32
- Procuration(s) : 1
- Absent(s) excusé(s) : 3
- Absent(s) : 11

DEL 2019_151

Date de convocation :
Le 12 novembre 2019

Date d'affichage :
Le 12 novembre 2019

*Fait à Aigondigné,
Le 19 novembre 2019
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme*

L'an deux mil dix-neuf, le 19 novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailler Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : MARTINEZ Olivier, pouvoir à THIBAULT Evelyne,

Excusé(e)(s) : CHAILLER Catherine,
DUCHEMIN Jean-Luc,
GIRAULT Maryvonne.

Absent(e)(s) : BABIN Olivier, BARATON Claude, BRELAY Lylian,
CHARDAVOINE Laëtitia, CHAUVINEAU Julien, CHIASSON
Isabelle, ECALE Laurence, LAHMITI Nicole, RIVAULT Rachel,
TREBEAU Audrey, VILLANNEAU Emmanuel

Secrétaire de séance : BOURDIER Christine

Délibération 2019_151 : FINANCES

Objet : Décision Modificative N°2 budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2019_46 du 9 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget principal,

Vu la délibération n° DEL2019_109 du 17 septembre 2019 modifiant le budget par une DM n°1,

Compte tenu de l'état d'avancement du chapitre 16 (article 165 dépôts et cautionnements), à la suite des divers remboursements de cautions lors des départs des locataires, il est nécessaire d'augmenter de 1000 € cette ligne.

Mme le Maire propose de procéder aux réajustements suivants :

Section d'investissement dépenses

Chapitre	Compte	Libellé	Crédits/Débits
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
21	2151	Réseaux de voirie	- 1 000,00
TOTAL de la section			0,00

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Après délibération, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, de :

- **ADOPTER** la décision modificative telle que détaillée ci-dessus,
- **DONNER** délégation au Maire à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.



Le Maire,
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.